



Pour rapprocher
les hommes et la nature

Venerque, le 07 octobre 2022

**Objet : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association
ConfluenceS Garonne-Ariège du 7 octobre 2022**

Présent.e.s : Denis BEZIAT (Commune de Venerque), Béverlie BILLEREY (Nature en Occitanie – RNR Confluence Garonne-Ariège), Christiane BRUSTEL (CAMINAREM), Maxime CATALA (France Nature Environnement Midi Pyrénées), Jean-Louis COLL (Commune de Pinsaguel – Muretain Agglo), Claire COMBA (Commune de Pins-Justaret), Fabienne COVACHE (Services techniques de Portet-sur-Garonne), Maxence DELAVERGNE (Nature en Occitanie – RNR Confluence Garonne-Ariège), Rémi DUTARD (SICOVAL), Isabelle ESTEULLE (SICOVAL), Claudine GAMBET (Muretain Agglo), Elisabeth GIACHETTO (Commune de Clermont-le-Fort - SICOVAL), Aurélie GOURNAY (Nature en Occitanie – RNR Confluence Garonne-Ariège), Jean-Daniel MARTY (Commune de Lacroix-Falgarde – SICOVAL), Guillaume ROQUES (Toulouse Métropole), Jean-Louis ROBERT (Itin'errances), Elliot SHAW (France Nature Environnement Midi Pyrénées), Denis VAILLANT (Commune de Goyrans), René-Marc WILLEMOT (SICOVAL), Léon ZARAGOZA (France Nature Environnement Midi Pyrénées)

Excusé.e.s : Mme Adoue-Bielsa (Toulouse Métropole), Mme Ampoulangue (Toulouse Métropole), Mme Avrillaud (Commune de Pinsaguel), Mme Cesses (Commune de Portet/Garonne), Mme Mahé (Nature En Occitanie), M. Misiak (Toulouse Métropole), M. Moudenc (Toulouse Métropole), Mme Ousmane (Toulouse Métropole), M. Reyser (Commune de Venerque), M. Riquet (Toulouse Métropole), M. Robert (Commune de Vieille-Toulouse), Mme Soussi (Toulouse Métropole), M. Suaud (Commune de Portet/Garonne)

Pouvoirs : M. Moudenc (Toulouse Métropole), Mme Mahé (Nature En Occitanie), M. Robert (Commune de Vieille-Toulouse)

Voix délibératives : 13 + 3 pouvoirs

Les membres ont été convoqués par courrier simple (mail).

Les documents présentés en séance, ainsi que les documents annexes sont joints au présent procès-verbal.

Préambule

M. COLL introduit la séance en donnant les ordres du jour traités.

Ordre du jour

- Bilan d'activités 2021-2022
 - Faits marquants
 - Présentation des budgets
- Assemblée générale
 - Présentation du bilan financier
 - Élection des administrateurs
- Révision du plan de gestion
 - Bilan de la concertation
 - Stratégie 2023-2027
- Présentation de la Trame Noire par FNE Midi-Pyrénées
- Prochaines échéances et points divers

Ouverture de séance à 10h15

Synthèse des échanges :

Bilan d'activités 2021-2022

Faits marquants

Cette section n'a pas fait l'objet de remarques de la part de l'assemblée.

Présentation des budgets

Sont présentés les budgets de 2021 et 2022, ainsi que le budget prévisionnel de 2023 de la Réserve naturelle. M. Coll demande comment faire apparaître les ressources en nature (valeur locative, prêts de véhicules, travaux réalisés en régie...). Mme Brustel ajoute que les heures de bénévolat pourraient également être valorisées de la sorte. M. Orth propose de rajouter ces informations sur le support de présentation. Ces éléments sont également inscrits sur le bilan d'activités diffusé aux partenaires et disponible sur le site Internet.

Mme Gambet rappelle le danger que représente le sentier de berge accidenté au hameau de Justaret. M. Orth indique que le sentier traverse des propriétés privées et que toute action nécessite l'accord des propriétaires. M. Orth précise que les propriétaires ont l'obligation de libre passage pour les piétons et les pêcheurs au bord du Domaine Public Fluvial mais n'ont pas l'obligation d'entretenir un sentier. A la demande de la Commune de Pins-Justaret, un travail d'animation foncière devra être mené et sera inscrit au plan de gestion, mais il n'est pas prioritaire pour l'année 2023.

M. Coll propose de s'appuyer sur la GEMAPI, à laquelle toutes les collectivités partenaires de la Réserve cotisent, pour analyser les opportunités et/ou les obligations de sa mise en

œuvre sur le territoire de la Confluence Garonne-Ariège. Afin de clarifier les compétences et les territoires d'actions de chaque partie (structures GEMAPI, RNR), en particulier sur le Domaine Public Fluvial (DPF), une réunion devra être provoquée. M. Orth propose d'associer les services de l'État, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DDT. M. Roques indique que Toulouse Métropole se considère compétente sur le DPF, au droit des digues de protection de la ville, mais en aucun cas sur les berges et le lit mineur de la Garonne. L'état reste compétent sur DPF, dont il est propriétaire. Le cas des zones humides annexes de la Garonne n'est pas encore arbitré à ce stade au sein de la Métropole. M. Orth ajoute que la lecture de la loi quant à la gestion du DPF n'est pas la même au sein du Muretain Agglo.

M. Marty suggère l'organisation d'une réunion de travail pour formaliser des modalités de conventionnement avec les municipalités sur les mises à disposition des agents des polices municipales et rurales. M. Orth rappelle que les agents de polices ne sont pas mis à disposition à la RNR. Les opérations interservices se font dans le cadre d'un partenariat pour assurer les missions de surveillance et de prévention sur un territoire fortement fréquenté. Pour rappel, les maires doivent assurer le maintien de l'ordre public (sécurité, salubrité, tranquillité).

M. Robert se réjouit de l'achat du ramier de Goyrans par Nature en Occitanie, en tant que gestionnaire de la RNR. Il rappelle que ce ramier porte également du patrimoine bâti dont la valorisation devrait être prise en compte dans les projets. Il remercie M. Orth de son aide lors du débroussaillage du moulin pour le festival Itin'errance.

Assemblée générale

Présentation du bilan financier

Le budget de l'association ConfluenceS est excédentaire de 1493,40€ au 31 décembre 2021. Les bilans financiers et d'activité sont soumis au vote de l'assemblée.

Suite à la présentation du bilan d'activités et financier 2021, un vote est réalisé.

=> Les bilans d'activités et financier 2021 sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés

Élection des administrateurs

Pour mémoire, les administrateurs sont :

| | | |
|-----------------------|------------------------------------|---|
| Membres fondateurs | SICOVAL | Jean-Daniel MARTY, Véronique HAITCE, Elisabeth GIACHETTO, Gérard ROBERT |
| | Toulouse Métropole | Françoise AMPOULANGE, Michèle BLEUSE, François CHOLLET, Clément RIQUET |
| | Association Nature En Occitanie | Pascale MAHE (titulaire), Aurélie GOURNAY (suppléante) |
| | Association CAMINAREM | Christiane BRUSTEL |
| | Fédération Départementale de Pêche | Olivier PLASSERAUD |

| | | |
|----------------|--|--|
| | Fédération Départementale des Chasseurs | Jean-Pierre LAPORTE |
| Membres actifs | Muretain Agglo | David-Olivier CARLIER, Anaïs RODRIGUEZ, Sylviane LACAMPAGNE, Jean-Louis COLL |
| | Clermont-le-Fort | Elisabeth GIACHETTO (titulaire), Michel PORTOLAN (suppléant) |
| | Goyrans | Véronique HAITCE (titulaire), Denis VAILLANT (suppléant) |
| | Labarthe-sur-Lèze | Yves CADAS |
| | Lacroix-Falgarde | Jean-Daniel MARTY |
| | Pinsaguel | Jean-Louis COLL (titulaire), Isabelle AVRILLAUD (suppléante) |
| | Pins-Justaret | Philippe GUERRIOT (titulaire), Claire COMBA (suppléante) |
| | Portet-sur-Garonne | Dominique NITOUUMBI (titulaire), Jean-Luc BRIS (suppléant) |
| | Venerque | Denis BEZIAT (titulaire), Sébastien REYSER (suppléant) |
| | Chambre Départementale d'Agriculture | ? |
| | SAFER | Fabien CHAMBERT (titulaire), Gilles DANES (suppléant) |
| | Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers | ? |
| | Association Itin'errances | Jean-Louis ROBERT |
| | Société Granhota | Ludovic DAVIAU (titulaire), Mathieu BAIN (suppléant) |

La SAFER doit faire l'objet d'un renouvellement de représentant à la suite du départ de Gilles DANES. La Fédération de chasse et la Fédération de Pêche se retrouvent dans le même cas après le retrait de M. Laporte et de M. Plasseraud. La Chambre d'Agriculture et le Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers n'ont pas encore fait savoir leurs représentants au Conseil d'Administration.

M. Coll insiste sur l'importance de la présence d'un représentant de la fédération de chasse et de la fédération de pêche aux réunions de ConfluencesS.

M. Orth indique que la commune de Le Vernet et la communauté de communes du Bassin Auterivain envisagent d'adhérer à l'association.

=> Les administrateurs se réuniront au cours du premier trimestre 2023 afin d'élire le bureau.
=> L'appel à cotisations 2022 sera envoyé après la réunion ou en début de semaine 41.

Révision du plan de gestion

Bilan de la concertation

Cette section n'a pas fait l'objet de remarques de la part de l'assemblée.

Stratégie 2023-2027

La stratégie envisagée au sein du plan de gestion 2023-2027 est présentée à l'assemblée. L'équipe gestionnaire indique aux participants que les missions de police peuvent s'intégrer dans plusieurs volets du plan de gestion. L'assemblée n'a finalement pas statué sur ce point.

M. Coll demande quel périmètre optimal doit être atteint pour une meilleure cohérence d'action et de lisibilité. M. Orth répond qu'à l'origine du projet, un périmètre d'opportunité avait été déterminé, s'appuyant sur les zones inondables et les limites naturelles du lit majeur de l'Ariège et de la Garonne.

M. Coll met en exergue le grand écart entre les objectifs affichés et le périmètre actuel de la RNR. Il met en perspective la liberté d'adhésion des propriétaires au périmètre de la RNR alors que celle-ci est un projet de territoire, avec un objectif d'intérêt collectif. M. Coll insiste sur l'importance de diffuser les deux périmètres, classé actuel et d'opportunité visé, dans les outils de communication et dans les réunions pour une meilleure compréhension de son caractère morcelé, et des opportunités de continuité.

Mme Gambet souligne que pour que le périmètre classé de la RNR devienne plus large et se cale sur le périmètre d'opportunité visé, les propriétaires privés doivent être recherchés et sensibilisés. Mme Gambet souhaiterait par ailleurs élargir le périmètre d'opportunité sur la Commune de Pins-Justaret. M. Marty ajoute que certaines zones font l'objet de pressions très fortes de la part des promoteurs qui peuvent nuire à l'obtention d'un périmètre plus cohérent de la RNR. M. Coll incite à intégrer la Région dans ce débat. Mme Gournay explique que l'équipe gestionnaire mène une démarche de hiérarchisation des secteurs et vise l'achat ou le conventionnement sur des parcelles privées. M. Coll propose qu'une réflexion sur la révision du périmètre classé de la RNR soit amorcée à l'aube des dix ans de classement de la Réserve.

M. Roques indique que Toulouse Métropole mène actuellement un travail sur le PLUi. Le périmètre classé étant inconsommable, l'intercommunalité doit être informée rapidement des parcelles visées par l'extension du périmètre de la Réserve naturelle. M. Roques souhaite que les contours du périmètre d'opportunité lui soient communiqués, sous format SIG. Mme Giachetto et M. Marty soulignent l'importance d'un travail auprès des documents supra-communaux, déjà engagé, mais qui doit être poursuivi voire amplifier. Il s'agit notamment de participer à la future révision du SCOT.

Mme Gambet propose à l'équipe de gestionnaire de poursuivre la réflexion sur la communication des accès aux sites pour atteindre une plus large cible. Mme Jouneau répond que c'est effectivement la stratégie envisagée sur cette thématique. Les référencements sur les moteurs de recherche et les services de cartographie en ligne (type Google Maps) sont également visés.

M. Coll souhaite que la porte d'entrée envisagée au niveau de la Goutine, permettant une découverte des bords d'Ariège au niveau du ramier de Pinsaguel et de l'intrados de Justaret, avec aire de stationnement possible, soit reliée avec les projets de mobilités douces et de réhabilitation du pont métallique sur l'Ariège.

Il est conseillé à l'équipe gestionnaire d'aller exposer les actions de la Réserve dans les conseils municipaux.

Mme Gambet demande si un suivi des boisements est réalisé par l'équipe gestionnaire. M. Orth répond que les boisements sont suivis par l'équipe gestionnaire tous les dix ans, selon le protocole national édité par Réserves naturelles de France.

Présentation de la Trame Noire par FNE Midi-Pyrénées

L'équipe gestionnaire de la Réserve a pour objectif d'inscrire la lutte contre la pollution lumineuse au plan de gestion 2023-2027. Nature En Occitanie a donc sollicité l'appui de France Nature Environnement (FNE) Midi-Pyrénées, particulièrement engagée dans la lutte contre la pollution lumineuse, pour co-construire un projet de trame noire sur le territoire de la Réserve naturelle. L'association a accueilli Maxime Catala en stage sur cette thématique en 2022. Il présente ici son travail.

L'objectif visé est de mettre en place une charte à l'échelle des 11 communes traversées par la RNR pour une action homogène sur l'ensemble du territoire. Un travail de sensibilisation des élus, et du grand public est également envisagé. Une démarche du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est en cours auprès des communes. Cette instance a déjà été associée au travail mené par M. Catala. M. Willemot souligne l'importance d'associer le Syndicat à la réflexion, étant en train de réviser son plan d'action notamment sur le choix des couleurs de lumière, afin d'avoir une action coordonnée.

Mme Giachetto s'inquiète du budget à consacrer lors du remplacement de l'éclairage public et des restrictions légales à venir. M. Shaw précise que la charte a pour objectif la prise en compte de pratiques respectueuses lors de futurs travaux de remplacements ou d'installation de points lumineux, mais en aucun cas l'ambition de changer tous les points existants à court terme.

M. Dutard rappelle que le SICOVAL s'est déjà engagé dans une charte de bonnes pratiques de l'éclairage nocturne. Le travail proposé ici est plus actuel, mais il serait pertinent de ne pas multiplier les documents.

M. Coll souhaite travailler avec FNE Midi Pyrénées pour diffuser la carte de pollution lumineuse, produite par M.Catala, au conseil municipal de Pinsaguel qui est en train de travailler sur cette thématique.

Mme Gambet informe de la méconnaissance de la commune sur la réglementation et souhaite bénéficier d'information et d'accompagnement.

Prochaines échéances

- Présentation de la stratégie 2023-2027 de la RNR au sein des conseils municipaux durant l'automne 2022.
- Bilan de prévention et de surveillance de la saison estivale en novembre 2022
- Réunion de restitution globale du plan de gestion prévue pour janvier 2023
- Réunion du comité consultatif de gestion pour validation du plan de gestion prévue pour le premier trimestre 2023



**Pour rapprocher
les hommes et la nature**

Points divers

L'association Nature En Occitanie et le Muséum de Toulouse proposent le mardi 11 octobre 2022 de 9h00 à 17h30, une Journée technique Nature En Ville à l'Auditorium du Muséum de Toulouse.

Les présentations de cette journée sont disponibles sur le site internet de Nature En Occitanie.

Clôture de séance à 13h06.